



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

27 mars 2024

Déclaration liminaire CFDT

Plénière CNAS 24 du 27 mars 2024

Madame la secrétaire générale,

Avec d'un côté le spectre du déficit public au-delà du 5% du PIB conduisant le gouvernement à enjoindre aux administrations de réaliser plusieurs milliards d'économies.

Et de l'autre le fonctionnaires bashing médiatique qui est de retour et nous identifie comme des privilégiés peu productifs et donc comme une piste d'économies potentielles.

Le risque de « tailler » dans la dépense de l'action sociale à moyen terme ou long terme n'est pas que fictif.

La CFDT réaffirme aujourd'hui son engagement envers une action sociale ambitieuse et de qualité pour les personnels du ministère de la justice.

Pour **la CFDT** il est inenvisageable de réduire l'action sociale dans notre ministère quand on entrevoit les projets de la fonction public pour nos rémunérations.

La CFDT salue à cet égard l'augmentation du budget de l'action sociale pour cette année 2024 et affirme dès aujourd'hui qu'aucune coupe budgétaire n'y est envisageable.

La CFDT doit le réaffirmer : **l'action sociale ne peut être une simple variable d'ajustement au sein du budget global du ministère.**

Car si aujourd'hui, globalement nous pouvons dire que les voyants passent tous au rouge peu à peu sur le tableau de bord de l'avion France.

La CFDT réaffirme que les services publics sont bien souvent le seul carburant lui permettant encore de voler.

Au ministère de la justice nous avançons sur le passage au rouge de ces voyants. Les hausses budgétaires (réduites depuis) ne compenseront pas si facilement des années d'abandon et de réorganisation parfois peu concluantes.

L'action sociale est l'un des seuls leviers directement à disposition du ministère pour soutenir les agents. Nous pouvons ainsi constater des évolutions inquiétantes comme par exemple le montant des secours Rhône Alpes qui dépasse ceux de l'île de France.

Les découverts bancaires y représentent un pourcentage notable ce qui ne peut que démontrer la situation difficile vécue par de nombreux collègues. Ainsi, si nous ne pouvons que nous réjouir de l'augmentation de 50 euros sur les secours urgence des CRAS, nous doutons que ce soit suffisant.

La CFDT souligne l'efficacité et les montant des aides accordées par la CAFI de la Fondation d'Aguesseau, mais là aussi, la question de leur l'augmentation devra se poser à terme.

La CFDT tient à relever les effets de la réorganisation du bureau de l'action sociale. L'annonce tardive de cette réorganisation et l'insuffisance des moyens dont se bureau est doté pour animer l'action sociale du ministère laisse apparaître certaines inquiétudes légitimes. Notamment au niveau de la politique sociale concernant la restauration et les restes à charge.

Rappelons que pour **la CFDT la politique de l'action sociale est vitale et pour qu'elle vive, la qualité du dialogue social est essentielle.**

Les conférences budgétaires (CRAS/CNAS) ont permis le renouvellement des budgets des CRAS, moment essentiel du début d'année pour l'action sociale.

La CFDT tient à saluer la qualité du travail accompli au sein des CRAS. Leur rôle est essentiel pour animer l'action sociale.

Nous l'avons vu avec régulièrement des initiatives à saluer comme la carte carburant mise en place au sein des CRAS de Bordeaux et Lyon voire la mise en place d'un logiciel pour reconnaître les RIB et un stylo optique pour les lire au CRAS de Rennes.

Mais des interrogations subsistent sur certains freins concernant les moyens accordés aux acteurs locaux avec par exemple sur le CRAS d'Angers des blocages sur le remboursement de frais de péages ou de parking.

Rappelons qu'en région les distances sont importantes et que le train n'est pas toujours la solution des plus pratiques notamment en termes de souplesse horaire contrairement à certaines métropoles.

Le séminaire de l'acteur social organisé en 2023 est un succès encourageant d'après les avis recueillis. Il invite à poursuivre et approfondir les différentes thématiques abordées.

Au-delà des moyens financiers, **la CFDT rappelle la nécessité de moyens humains** au travers de temps accordé afin de faire fonctionner correctement les instances de l'action sociale, les représentants qui y œuvrent doivent avoir la possibilité de dégager le temps suffisant pour la faire vivre.

Pour **la CFDT**, l'action sociale se doit d'être dans toutes les réflexions en cours et à venir (semaine en 4 jours par exemple).

Vos représentants CFDT

François-Xavier GIACOBBI

Elyamine SAID